



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02436

Numéro SIREN : 501 537 500

Nom ou dénomination : 4MOD TECHNOLOGY

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2013 sous le numéro de dépôt 11515

4MOD TECHNOLOGY
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 11-12, Quai Henri Barbusse
44000 NANTES
501 537 500 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le 25 OCT. 2013
sous le N° 11515
RCS N° 09 B 2436

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2013

L'an Deux Mille Treize,
Le trente et un mai,
A 14 heures.

Les associés de la société **4MOD TECHNOLOGY**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 5 000 parts sociales de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents ou ayant reçu pouvoir.

Sont présents ou représentés :

M. Laurent STEPHAN

propriétaire de 2 600 parts

M. Sylvain STEPHAN

propriétaire de..... 2 400 parts

Les associés présents ou représentés possédant le quorum requis, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Laurent STEPHAN**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de la gérance,**
- **Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- *la feuille de présence,*
- *le rapport de la gérance,*
- *le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.*

LS

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'Assemblée Générale, après avoir constaté lors de sa réunion du 28 septembre 2012 que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2012 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- la société **FIDUXIA** domiciliée 155/157 Cours Berriat - 38000 GRENOBLE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- la société **ANZALONE CASSAGNANDE** domiciliée 12, rue de la Tuilerie - 38170 SEYSSINET, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 mars 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal ainsi qu'à la Société ORATIO Avocats sise à NANTES (44300) 5, rue Albert Londres pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

M. Laurent STEPHAN

